

Direction du développement
des services santé

Paris, le 12 décembre 2011

Madame, Monsieur,

TERCIANE, opérateur de Tiers-Payant, apporte ses services à 17 complémentaires santé au 1^{er} Janvier 2012.

Les organismes complémentaires concernés sont :

- 3 institutions de prévoyance :
 - AG2R-Prévoyance,
 - ISICA-Prévoyance,
 - **AG2R MACIF Prévoyance**,
- 2 sociétés d'assurances :
 - SURAVENIR Assurances,
 - ARIAL Assurance,
- 12 mutuelles :
 - Primamut,
 - Mutuelle du Midi,
 - MIAG
 - MCPM,
 - M.P.J.,
 - Mutuelle Leroy-Somer,
 - Mutuelle Stora,
 - Mutisica,
 - Mutuelle Servir,
 - Mutuelle de Bergerac,
 - MAPA (1),
 - **MACIF-Mutualité** (1),

(1) pour ces organismes une partie seulement des assurés bénéficient du service Terciane

Rappel : à compter du 1^{er} janvier 2012 la Mutuelle En Famille n'utilise plus les services de TERCIANE.

Nouveauté :

- le poste « Pharmacie » présente le niveau de couverture de la LPP.

Nous vous rappelons que vous bénéficiez d'un accès à votre compte en ligne sur le site www.terciane.com et que vous pouvez vérifier en ligne et en temps réel l'ouverture des droits des bénéficiaires de la carte TERCIANE.

Bien sincèrement.

Ph. QUIQUE